

MÉMO

SUSPENSION DE MAPRIMERÉNOV'

MAJ - 17 JUIN 2025

Unilatéralement et sans s'inquiéter des conséquences directes de cette décision, le Gouvernement a fait le choix, début juin, d'acter brutalement la suspension de MaPrimeRénov'.

Face à cette décision, la CAPEB, organisation professionnelle représentant les artisans du bâtiment, s'est immédiatement mobilisée et a obtenu un recul du Gouvernement : la suspension ne s'appliquera finalement pas aux travaux de rénovation "monogestes".

CE QUI CHANGE POUR LES PARTICULIERS AU 23 JUIN

- A partir de cette date, les particuliers ne pourront plus déposer de nouveaux dossiers pour des travaux de **rénovation d'ampleur**. Les plateformes informatiques seront fermées.
- Les dossiers de rénovation "monogestes" ou de rénovation des copropriétés ne sont pas concernés.
- La suspension devrait à priori s'étendre du 23 juin au 15 septembre.

QU'EST-CE QUI EST SUSPENDU EXACTEMENT ?

- Le dépôt de nouveaux dossiers, UNIQUEMENT, **pour les travaux de rénovation d'ampleur (parcours accompagné)**, ne sera plus possible, à la date de fermeture du dispositif (soit le 23 juin 2025).
- L'instruction des dossiers déposés avant le 23 juin se poursuivra : un particulier qui a déjà déposé son dossier n'est donc pas impacté. Si son dossier a été validé, il peut commencer les travaux.
- Le paiement des dossiers instruits et validés se poursuit.

FAQ

QUESTIONS / RÉPONSES

<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/suspension-du-guichet-maprimerenov-reponses-vos-questions>

POURQUOI UNE TELLE SUSPENSION ?

Des fonds qui auraient été tous consommés (en réalité, 1,3 milliard d'euros sur les 3,6 milliards provisionnés). Privilégier les rénovations globales au détriment des monogestes a fait grimper la facture.

Des services instructeurs engorgés et une hausse des délais de traitement : le retard pris dans le vote de la loi de finances, couplé à une hausse des demandes, semble problématiques.

Des fraudes importantes à réguler, principalement sur le dispositif de rénovation globale (mais pas que). Nous vous invitons à être vigilant sur toutes les formes de démarchage. Si vous avez un projet de travaux, contactez un artisan local qui a "pignon sur rue" et demandez-lui ses attestations d'assurance et ses qualifications.



LE POINT DE VUE DES ARTISANS DU BÂTIMENT

La suspension de ce dispositif a été brutale et sans concertation, ni avertissement du secteur. Les informations ont été parcellaires et sans justification réelle. Les artisans du bâtiment ont été pris au dépourvu... Malgré les propositions incessantes pour améliorer le dispositif. Malgré les demandes de stabilité pour donner confiance aux ménages et aux professionnels du bâtiment. Malgré les efforts réalisés pour se qualifier et montrer le sérieux des entreprises.



CE QUE LA MOBILISATION DE LA CAPEB A DÉJÀ PERMIS D'OBTENIR

- Le maintien des monogestes durant la période de suspension.
- La sécurisation du budget alloué à MaPrimeRénov pour l'année 2025. et un appel à l'engagement des concertations en vue du budget 2026.
- L'engagement de travaux pour la création d'un parcours de rénovation par gestes, simple, lisible et adapté à la fois aux particuliers et aux professionnels.
- Retrouvez les autres engagements obtenus sur www.capecb.fr